

Mémoire
Sommet social régional
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Présenté par :

Agricultrices Saguenay-Lac-Saint-Jean

Abitibi-Témiscamingue

Capitale Nationale Côte-Nord

Personne-ressource : Mme Diane Ouellet-Gilbert

Le 21 avril 2017

L'OBJECTIF VISÉ PAR LES AGRICULTRICES DE NOTRE RÉGION

L'association des agricultrices de notre région a choisi le quatrième thème comme principale préoccupation : « *La gouvernance participative régionale* » qui pour nous, comprend quatre volets : La place des agricultrices dans les postes décisionnels, rendre les agricultrices plus visibles, faciliter leur présence au sein de conseil d'administration du monde agricole et finalement, sans oublier le para-agricole. L'importance de bien informer nos membres face au Régime québécois d'assurance parentale afin de leur donner plus de latitude face à la naissance d'un enfant, est aussi très important. Nous le développerons tout au long de notre mémoire.

Nous avons à cœur de se doter d'outils et de programmes adaptés à notre situation afin d'avoir de plus en plus de femmes en agriculture impliquées au sein du monde agricole et communautaire de notre belle région.

Nous contribuons par notre apport à la beauté des paysages de notre région, nous demeurons fières d'y appartenir et nous aspirons à l'atteinte égalitaire à laquelle nous aspirons toutes.

Le Syndicat des agricultrices

Le Syndicat des agricultrices a pour mission de valoriser l'agricultrice en tant que professionnelle dans son milieu. Elle a comme mission d'étudier, de défendre et de développer les intérêts sociaux, économiques et moraux de toutes les agricultrices, tout en favorisant l'appartenance afin de créer un lieu d'échanges et de concertation. Elle préserve la voix des femmes afin qu'elles prennent place dans les orientations de l'agriculture de demain.

Les agricultrices du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Abitibi-Témiscamingue, Capitale Nationale Côte-Nord comptent près de 100 membres par adhésion volontaire. Le financement de notre association, malgré bientôt ses 30 ans d'existence, demeure précaire.

Par leurs actions, les agricultrices contribuent à l'essor économique des différentes sphères de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

En décembre 2010, les agricultrices obtenaient un poste au sein des syndicats locaux de chaque MRC dans le cadre de la restructuration de l'Union des producteurs agricoles du futur. Lors de l'assemblée générale annuelle en 2013, il a été résolu de faire l'expérience d'une rencontre par visioconférence afin de regrouper nos productrices siégeant sur ces postes. Il s'agissait de la première rencontre réunissant les représentantes régionales occupant ces postes.

L'harmonisation des noms des Syndicats d'agricultrices régionaux a été votée lors de l'AGA 2013. Il a été suggéré de retirer le terme syndical des appellations et s'harmoniser pour devenir Agricultrices de notre région administratives.

La définition de notre statut en tant qu'agricultrice

Une agricultrice correspond à une femme, propriétaire, locataire ou collaborant en totalité ou partiellement au fonctionnement d'une exploitation agricole, que l'agriculture soit sa principale fonction ou non.

Portrait

Un portrait rapide de la situation des femmes en agriculture en 2015 a été dressé suite à la consultation Femme et ruralité et avec des informations de la Fédération des agricultrices du Québec (FAQ), le 14 octobre 2016. Voici les résultats en pourcentage qui ont été dévoilés lors de l'assemblée générale des agricultrices. Les résultats ont été tirés de l'analyse de plus de 800 personnes sondées soit : 148 agricultrices, 28 femmes de milieu rural en focus groupe, 447 femmes et 170 agriculteurs par sondage individuel.

Voici les principaux constats ressortis de cette analyse :

- 26 % des femmes sont propriétaires ou copropriétaires d'entreprises agricoles au Québec
- 18 850 femmes sans titre de propriétés effectuant 5 775 \$ en travail bénévole par année soit une valeur de plus de 108 millions de dollars dans les entreprises agricoles
- 22 % consacrent plus de 60 heures de travail par semaine
- Une femme sur cinq reçoit un salaire de l'entreprise. À travail égal, elles reçoivent 79 % du salaire (18 603 \$ vs 23 468 \$)
- 32 % utilisent leurs revenus de l'extérieur dans l'entreprise
- 48 % de la relève féminine, contre 40 % travaillent à l'extérieur
- 47 % sont très préoccupées par leurs finances
- 78 % se disent stressées
- 70 % sont valorisées par leur métier
- 50 % ressentent de la solidarité dans leur communauté
- 77 % des femmes et 46 % des hommes croient que les femmes sont mal représentées dans les postes décisionnels en agriculture
- 86 % des postes d'administrateurs de l'UPA sont occupés par des hommes

En région, les chiffres datent de 2012. Nombre de fermes actives ayant un statut de producteur dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

- 1 179 fermes dont 512 en copropriétés et 667 propriétaires uniques
- Sur les 512 fermes en copropriétés, il y a 252 femmes qui ont des statuts

- ❑ Sur les 667 fermes à propriétaire unique, il y a 61 femmes qui ont des statuts
- ❑ Le nombre de femmes qui paient des cotisations à l'UPA est de 313 agricultrices
- ❑ Le nombre d'agricultrices ayant des postes dans le conseil d'administration des syndicats locaux (en lien avec les territoires des MRC) est de 14
- ❑ Le nombre d'agricultrices ayant des postes dans les syndicats spécialisés est de 19

Des activités de valorisation et de promotion sont organisées afin de promouvoir la place des agricultrices dans les instances décisionnelles; que ce soit en tant que relève dans les entreprises ou dans des postes d'administratrices pour différentes associations. Leurs ténacités leurs a permis d'accéder au pouvoir dans de nombreux secteurs, mais il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour obtenir la parité. Depuis la création de la FAQ en 1987, il est possible de percevoir une évolution lente, mais constante, quant au nombre de femmes siégeant au sein des fédérations régionales et des groupes spécialisés. Si, en 1987, le nombre d'élues était de 5 %, 29 ans plus tard il est de 14 %. C'est une augmentation moyenne de 0,03 % par année.

Les fédérations régionales ont atteint, en 2013-2014, la barre des 20 %. De l'autre côté, les fédérations et les groupes spécialisés (excluant la FAQ) ont glissé sous la barre des 10 % pour la première fois en six ans. Ce sont 8 % des femmes qui ont des postes d'élues au sein de leur spécialisation.

L'histoire témoigne du parcours des femmes à faire reconnaître leur droit. Sans relâche, d'une génération à l'autre, pas à pas, les femmes ont pris leur place au sein des entreprises et dans les milieux de travail. Par leur façon de faire, elles contribuent grandement à l'amélioration de leur qualité de vie et de leurs conditions de travail.

Les femmes en agriculture

Les femmes en agriculture et les agricultrices font partie des femmes impliquées. Elles se sont regroupées pour unir leur force à travers la province afin de défendre leurs droits. Afin de mieux participer aux décisions touchant différents dossiers, pour se former afin de comprendre les outils à leur disposition et informer leurs pairs sur les manières de bâtir un réseau avec des partenaires du monde agricole et agroalimentaire.

Elles ont obtenu le droit de propriété, le droit de parole, la reconnaissance de leur profession, la reconnaissance de leur travail, des services mieux adaptés à la vie rurale tels que des services de garde avec horaire atypique, un congé parental pour les

travailleuses autonomes et des services de coopératives en conciliation travail-famille. Aussi, travailler de façon égalitaire, en complémentarité, sur des dossiers à caractère plus humain et avoir des retombées positives sur toutes les entreprises agricoles.

Grâce à la contribution des agricultrices dans les dossiers de prévention à la ferme, les jeunes et moins jeunes (4 ans à 13 ans) sont sensibilisés au danger de leur milieu de vie parce qu'en agriculture, le milieu de travail est aussi leur milieu de vie.

L'acquisition de connaissances au fil des ans a permis aux agricultrices, femmes originaires de tous les milieux, de prendre en charge toutes les tâches nécessaires au bon fonctionnement de la ferme, du soin des animaux, en passant par les travaux aux champs jusqu'à l'administration de la gestion.

Les agricultrices croient qu'il est très important de maintenir les fermes familiales en maintenant des lois qui protègent l'agriculture, les productrices et producteurs québécois. C'est avec un sentiment d'appartenance au milieu que le développement des régions sera maintenu. Des enfants dans les écoles, des services de proximité rentables, des gens concernés par le dynamisme du milieu.

Même sans part, nos agricultrices peuvent obtenir un poste comme administratrice puisque les mandataires des fermes de groupe et les membres de la relève et les agricultrices y ont droit. Saviez-vous que 26 % des fermes qui sont au Québec appartiennent à des femmes et 18 850 participent et vivent sur des entreprises agricoles sans avoir de part ou de salaire. Les femmes ayant eu une mère ou une grand-mère comme modèle d'implication sont davantage portées à s'impliquer à leur tour.

La place des femmes dans les instances

Plusieurs réflexions se sont tenues entre 1974 et 1984 afin de mieux comprendre la situation des femmes en agriculture qui travaillent dans l'entreprise de leur mari, sans salaire, ni rémunération ni reconnaissance. C'est lors d'un colloque provincial des femmes en agriculture en 1983 que les agricultrices demandent à l'Union des producteurs agricoles de former des comités dans toutes les régions du Québec. Ainsi, en 1984, les agricultrices se regroupent à l'intérieur de comités régionaux afin d'atteindre la reconnaissance économique et professionnelle de leur travail. Finalement, en 1987, ces groupes deviennent des syndicats régionaux qui s'affilient à leur fédération du Québec. De cette façon, les femmes et les hommes partagent leur quotidien, non seulement dans leurs entreprises mais aussi dans les lieux décisionnels.

Évolution de la présence des femmes dans les instances de l'UPA depuis 1987

Depuis la création de la Fédération des agricultrices du Québec en 1987, il est possible de percevoir une évolution lente, mais constante, quant au nombre de femmes siégeant au sein des fédérations régionales et des groupes spécialisés. Si, en 1987, le nombre d'élues était de 5 %, 29 ans plus tard il est de 14 %.

Les productrices comptent pour 26 % des propriétaires, copropriétaires ou actionnaires des entreprises agricoles du Québec. En région nous atteignons les 23 %.

Les principaux freins

Les principaux freins des agricultrices à désirer s'impliquer dans les postes décisionnels ou de haute direction sont majoritairement le manque de temps relatif aux charges et responsabilités qui imposent ce type de poste. De plus, plusieurs organisations possèdent une culture organisationnelle très masculine, ce qui défavorise les femmes, sans le vouloir, dans ce genre de système. Finalement, le manque de flexibilité en lien avec la conciliation travail-famille fait aussi parti des raisons importantes qui retardent l'arrivée des femmes au sein des postes d'élues de l'UPA, municipal et autres.

Dans son rapport « Où sont les femmes dans la direction des organisations? » (2012) la Chaire Claire-Bonenfant Femmes, Savoirs et Sociétés de l'Université Laval propose des pistes de solutions afin d'améliorer l'équité dans les organisations. Nous sommes en accord et en ajoutons nos propres recommandations.

- [?]** La valeur de l'équité doit se refléter dans des décisions prises par les hauts dirigeants des organisations afin qu'elle soit perçue comme importante pour l'ensemble des membres. Elle doit être accompagnée de gestes tangibles et de programmes mieux adaptés aux femmes.
- [?]** Reconnaître et repérer rapidement les agricultrices ayant un intérêt et les compétences en vue de devenir de bons leaders. Cela permet de les exposer plus rapidement à des défis et de mieux les encadrer. Certaines qualités « féminines » peuvent aussi être davantage valorisées afin d'obtenir un meilleur équilibre des forces.

- ❓ Des programmes peuvent être mis en place pour recruter et former une relève compétente (mentorat). Il est certain que ces fonctions demandent beaucoup d'énergie et une grande disponibilité de temps, mais il y aurait avantage à faire connaître une définition plus juste des attentes et des leviers octroyés par ses postes.
- ❓ Il est intéressant de songer à mettre en place des programmes facilitant la conciliation travail-famille tel qu'un service de garderie, des rencontres en visioconférence ou selon des horaires mieux adaptés aux réalités des familles agricoles.
- ❓ Les programmes existants afin de concilier travail et famille sont peu nombreux. Leurs critères d'admissibilité et les horaires peuvent être un frein pour les productrices agricoles. Des structures spécifiquement adaptées pour le mode de vie peuvent être développées afin de mieux soutenir les agricultrices qui aimeraient s'impliquer davantage dans les postes de pouvoir.
- ❓ Les agricultrices occupant un emploi salarié sur la ferme ou à l'extérieur de la ferme et détenant des parts dans l'entreprise agricole sont admissibles au Régime québécois d'assurance-parentale; il faut toutefois avoir touché un revenu de travail pour y avoir droit.

Mais certaines productrices agricoles n'ont pas accès au Régime québécois d'assurance-parentale (RQAP) car elles ne cadraient pas dans les critères d'admissibilité du programme. Donc, nous souhaiterions faire une série de recommandations auprès du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité Sociale afin d'alléger certains critères pour permettre à davantage d'agricultrices et de femmes propriétaires d'entreprises d'avoir accès à ces prestations en tant que travailleur autonome et d'avoir accès à ces prestations. Annexe 1 (dossier de Mme Audrey Paradis)

Il est à noter que si une femme réinvestit ses revenus dans son entreprise, elle risque de ne pas avoir gagné assez pour avoir des prestations de RQAP suffisantes, et ainsi subvenir à ses besoins et à ceux de ses enfants. Il suffirait de prendre en compte les sommes réinvesties dans l'entreprise, au même titre que son salaire et comptabiliser le tout afin de permettre aux femmes qui en sont à leurs premières années d'entrepreneuriat, de pouvoir ainsi se qualifier au régime du RQAP, au lieu de pénaliser l'entrepreneuriat chez les femmes.

Au point de vue agricole, on retrouve à peu près les mêmes problèmes que dans toutes les sphères économiques. C'est-à-dire que quand quelqu'un veut investir dans une PME ou en tant que propriétaire unique ou sociétaire, il se frappe aux mêmes embûches en ce qui

a trait au financement.

Face au programme services-conseils de « Cultivons l'avenir », le gouvernement offrait une aide financière afin de couvrir une partie des frais d'adhésion à une coopérative d'utilisation de main-d'œuvre pour les entreprises de la relève en phase de démarrage. Cette aide a été abolie.

Dans plusieurs régions comme la nôtre, il est à noter qu'il n'y a pas de service d'aide ménager ou de service de garde d'enfants favorables avec nos heures de travail qui sont non conventionnelles et qui ne répondent pas à faciliter la tâche aux jeunes qui sont en démarrage d'entreprise.

Aussi, on ne pourrait passer sous silence le travail des femmes vivant en milieu rural, suite à l'étude de Mme Gabrielle Lemarier-Saulnier, GRIDEQ.

Les freins à l'implication des femmes :

1. Situation financière
2. Temps disponible
3. Charges familiales
4. Manque de compétences femmes (65 %) / hommes (18 %)

Voici les actions que nous pourrions réaliser avec des programmes d'aide spécifiques à notre région dans chacune des MRC

Pour traduire nos trente ans d'existence et pour poursuivre en actions concrètes et mobilisatrices, notre association respecte certains principes qui se sont précisés au fil des années et qui nous servent de guide lorsqu'il faut décider des nouvelles orientations à retenir pour influencer notre développement futur.

Les agricultrices du Québec et de chez nous se sont regroupées, il y a de ça trente ans, pour se donner les moyens d'influencer leur milieu et de participer à leur développement. De nombreux changements ont contribué à améliorer la vie des femmes en agriculture. Que l'on parle de modernisation, de révolution due à l'informatisation de l'administration et des communications malgré cela, le financement de nos organisations reste encore précaire.

Les actions où l'on pourrait créer de l'avancement

- ❑ Accroître la visibilité des agricultrices dans notre région
- ❑ Développer de nouveaux partenariats
- ❑ Développer le mentorat à la relève de nos agricultrices
- ❑ Devenir ambassadrices auprès des jeunes dans chaque MRC
- ❑ Avoir de la visibilité auprès des médias sociaux
- ❑ Avoir plus d'agricultrices dans les postes décisionnels
- ❑ Effectuer des représentations politiques

Moyens pour faciliter la conciliation travail-famille

- ❑ Service étendu pour les garderies (soirs et fins de semaine)
- ❑ Programme d'aide financière pour des services d'aide domestique
- ❑ Service de garde d'enfants (CPE, garderie scolaire, camp de jour)
- ❑ Adaptation du Régime québécois d'assurance-parentale (RQAM)
- ❑ Service de soutien à domicile pour le ménage et les repas

Conclusion

L'un des enjeux à participer à ce Sommet social régional est de réduire les écarts persistants entre les femmes et les hommes de la région tout en diminuant la disparité sur le plan économique social et politique. Le portrait des agricultrices régionales est une action concrète visant à répondre à cet enjeu.

L'esprit rassembleur des femmes, l'écoute attentive, leurs suggestions, un souci constant de l'équilibre entre la vie professionnelle, familiale et notre participation à bâtir les beaux paysages agricoles de notre région, ce sont les valeurs qu'elles peuvent apporter aux organisations dans une vision plus durable de notre développement. Tout cela en faisant rayonner nos entreprises agricoles dans chacune de nos MRC.

La présence du réseau agricultrices dans notre région garantit aux femmes en agriculture du Saguenay-Lac-Saint-Jean d'avoir un accompagnement adapté à leur réalité et à leurs

besoins.

Les femmes s'impliquent de plus en plus comme citoyennes et souhaitent prendre la place qui leur revient dans diverses instances de la société. Notre Syndicat des agricultrices, comme notre Fédération des agricultrices du Québec, désire outiller les agricultrices afin qu'elles soient de plus en plus présentes dans les postes de pouvoir. Ces femmes entrepreneurs possèdent l'expertise et la complémentarité pour faire une société égalitaire à laquelle nous aspirons tous.

Notre Fédération des agricultrices du Québec, par ces syndicats régionaux, est la seule instance qui permet aux femmes ne détenant pas de parts dans une entreprise agricole :

- De siéger et cheminer dans les structures syndicales.
- De mettre à profit notre force collective.
- D'être l'unique porte-parole des femmes en agriculture peu importe leur statut.
- De représenter les agricultrices dans les différentes structures régionales, provinciales et dans les groupes de femmes de différents secteurs.
- De développer des partenariats auprès d'autres regroupements de femmes et d'entrepreneures afin de déployer un vaste réseau de partage et d'expertise. (Table de concertation Récif 02, Femmessor, Fédération des femmes du Québec, Femmes en affaires, Fermières, AFEAS...).

Le savoir-faire des agricultrices contribue au développement des paysages de notre région.

Notre mémoire, dans le cadre de ce sommet, nous semble pertinent afin de considérer l'apport des femmes et des filles en agriculture au Saguenay-Lac-Saint-Jean.